

Entrepreneur | Entrepreneuse en constructions bois

Le bois, c'est votre élément !



Formation adulte

Vous avez plus de 18 ans ?

Vous cherchez à vous former tout en travaillant ?

L'alternance est la solution idéale pour acquérir les compétences nécessaires à la pratique d'un métier.

En tant qu'entrepreneur en constructions de bois, vous concevez et réalisez des constructions en bois diversifiées : maisons, ossatures bois, extensions-surélévations, bâtiments agricoles, logements collectifs, bâtiments publics...

Vous réalisez des travaux de préparation à l'atelier et/ou sur le chantier. L'assemblage des ossatures (panneaux, poutres, planchers) se fait en atelier, avec une mise en œuvre sur le chantier des éléments ainsi préfabriqués, ou sur place en rénovation, après un exercice de montage préalable en atelier.

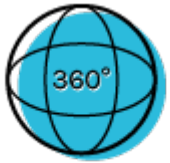
L'évolution des techniques de conception (assistée par ordinateur), de fabrication et de levage facilite le travail et permet une construction plus rapide.

Vous maîtrisez des activités de l'ouvrier qualifié « constructeur-monteur de bâtiment en structure bois » et « technicien en constructions bois ».

Journée type

Selon votre métier d'entrepreneur en construction bois, vous assurez les travaux suivants :

- Organisation de l'atelier de production
- Réalisation des études techniques spécifiques sur base de plans de bureaux d'études (architecte, stabilité) :
 - élaboration et modélisation des constructions bois à l'aide de la CAO/FAO 3D ;
 - identification des exigences réglementaires liées à l'enveloppe extérieure (Performance énergétique des bâtiments) et traduction en solutions techniques ;
 - production des plans d'exécution et des plans de montage de constructions bois à l'aide d'un logiciel de CAO 2D.
- Réalisation des métrés et des commandes d'approvisionnement de constructions bois
- Gestion de l'exécution des travaux en atelier et sur chantier (fabrication et pose)
- Gestion de l'entreprise pour les volets commerciaux, financiers et administratifs



Visite de l'atelier

Au bout de 3 ans de formation, vous pouvez choisir de :

- Travailler sur des chantiers de construction et de rénovation
- Créer votre propre entreprise

Qualités

Quelles qualités devez-vous posséder pour être Entrepreneur en construction bois ?

Vous devez être en bonne condition physique ; être précis, rigoureux et organisé ; être capable de travailler en hauteur ; respecter les règles de sécurité ; avoir un bon niveau de communication et être capable de travailler en équipe.

Quelles qualités développerez-vous pendant votre formation ?

Vous allez développer une certaine rigueur, votre potentiel d'adresse, une perception spatiale et un sens de l'écoute, ainsi que vos compétences en gestion.

Détails sur la formation:

Horaire:

Les horaires ne sont pas encore fixés. Ils vous seront communiqués par le pôle Construction.

Programme:

Cours professionnels

1^{ère} année - préparatoire (260h)

- [Formation Charpentier](#)

2^{ème} année (268h + 96h)

- Formation Charpentier

3^{ème} année (264h)

- Aspects financiers - Offre de prix (16h)
- Technologie et mode d'exécution (4h)
- Documents de référence, unités de mesure et code de mesurage (12h)
- Plan de sécurité et santé (12h)
- Analyse technique et offres de prix - Travaux dirigés (32h)
- Création d'entreprise et législation - Environnement (4h)
- Ouverture administrative du chantier (4h)
- Plannings (12h)
- Tolérances et normes spécifiques (4h)
- Pathologies (4h)
- Gestion de l'exécution technique du chantier (24h)
- Aspects financiers - Frais généraux d'entreprise et coefficient d'entreprise (4h)
- Gestion administrative et financière du chantier d'exécution (20h)
- Esprit d'entreprendre et compétences entrepreneuriales (4h)
- Création d'entreprise et législation (32h)
- Aspects comptables financiers et fiscaux (52h)
- Gestion commerciale (12h)
- Suivi du projet technique (12h)

Organisation

L'alternance allie cours théoriques dans un centre de formation et formation pratique en entreprise. Nous vous proposons de vous former dans ce métier en concluant une convention de stage avec une entreprise (+/- 26 à 30 heures par semaine) et en suivant des cours dans un centre de formation (+/- 8 à 12 heures par semaine).

Pratique en entreprise

Vous devrez être occupé dans la profession pour laquelle vous vous formez soit :

- En concluant une convention de stage rémunéré avec une entreprise formatrice
- En étant sous contrat de travail dans le métier pour lequel vous vous formez
- En bénéficiant d'un stage non rémunéré avec le nombre d'heures de pratique minimum obligatoire si vous êtes dans l'impossibilité de répondre à l'une des deux situations reprises ci-

dessus.

Le référent stage est l'intermédiaire à la conclusion de la convention de stage. Il est présent pour vous orienter, vous aider dans vos recherches de stages. Il est chargé des aspects administratifs et veille au bon déroulement de votre formation en entreprise.

Certification

A l'issue de la formation, l'apprenant se voit délivrer un Diplôme chef d'entreprise "Entrepreneur en construction bois", homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi qu'un certificat de gestion. Ces titres donnent l'accès à la profession pour les métiers protégés.

DETAILS SUR LA FORMATION

Diplôme Entrepreneur en constructions bois et Certificat de gestion

Prix: 325 € par an

Matériel à acquérir pour suivre la formation: +/- 350€ - prix indicatif neuf

Durée: 3 ans

stage obligatoire

Plus d'informations : 0800 85 210 - info@efp.be

CONDITIONS D'ADMISSION

Avoir 18 ans accomplis au 31/12 de l'année d'inscription ou avoir satisfait à l'obligation scolaire à cette date ET répondre à l'une des conditions suivantes:

- 4^{ème} année secondaire réussie dans l'enseignement général, technique ou artistique (CESI/CE2D)
- 6^{ème} année secondaire réussie dans l'enseignement professionnel (CE6P ou CQ6P)
- Certificat d'apprentissage
- Examen d'admission aux conditions générales (CESI/CE2D)